



## CONSEIL MUNICIPAL N°02/2015

Samedi 28 février 2015 - 9h30

### COMPTE - RENDU

Ville de MANDUEL

Le vingt huit février deux mille quinze, à neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt février précédent, s'est réuni en Salle des associations, rez-de-chaussée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

**PRESENTS :**

J-J. GRANAT, B. ICARDI, N. ANDREO, X. PECHAIRAL, V. MAGGI, L. HEBRARD, M. MONNIER, M. BERNO, I. ALCANIZ-LOPEZ, C. BOUILLET, C. SEVENERY, J-M. FOURNIER, M. PLA, C. CERVERO, M. EL AIMER, M. CARPIO, J. MONTAGNE, E. TROUILLAT, A. CABANIS, P. SANTANDREU Y SASTRE, C. MARTIN, A. MATEU, G. RIVAL, A. TRAYNARD, M. ESCAMEZ, D. FARALDO, N. GOUCHENE

**ONT DONNE PROCURATION :** S. FROMENT (X. PECHAIRAL), J. ROIG (J-J. GRANAT)

Conseillers présents = 27      Procuration = 2      Conseillers absents = 2      Suffrages exprimés = 29

**Secrétaire de séance :** Isabel ALCANIZ-LOPEZ

\* \* \*

### 1/ Approbation du Procès-Verbal de séance du 7 février 2015

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Le Procès-verbal de séance du 7 février dernier a été remis avec le rapport de présentation de la présente séance. Aucune observation n'est émise.

Le Procès-verbal de séance du 7 février 2015 est approuvé par 24 voix pour et 5 abstentions.

### 2/ Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Rapporteurs : Jean-Jacques GRANAT, maire ; Nadine ANDREO, conseiller communautaire ; Bruno ICARDI, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à l'Administration Générale

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat du Conseil Municipal sur la situation économique locale, sur les orientations budgétaires générales, et sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce débat dit d'orientation budgétaire est donc destiné à informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation budgétaire et financière précise de la commune, afin de permettre une évaluation précise et objective des dépenses et des recettes de l'année, qui seront portées au budget primitif.

La structure du débat n'est pas réglementée, et il est donc articulé autour de quatre grands thèmes :

- Les perspectives économiques nationales et l'incidence de la loi de finances sur le budget des collectivités
- Les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole
- la situation financière de la commune au terme du dernier exercice budgétaire
- et les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire a invité l'assemblée à débattre des orientations budgétaires proposées, poser des questions, ou solliciter des précisions.

Et au terme du débat, il a été demandé à l'assemblée de constater, par un vote, la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015, en précisant que ce vote ne constituait pas une approbation des orientations présentées et débattues.

*Vote à l'unanimité*

### 3/ Autorisation pour la prise en charge financière de l'achat d'un timbre fiscal

Rapporteur : Bruno ICARDI, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à l'Administration Générale

Une administrée de Redessan a saisi Monsieur le Maire pour l'informer des problèmes rencontrés avec le service Accueil de la commune à propos de la délivrance d'un passeport. Après vérification auprès des services administratifs de la commune, les faits se sont avérés justes : une erreur de d'Administration a engendré la réalisation d'un nouveau passeport, pour lequel cette administrée a dû s'acquitter une seconde fois du règlement du timbre fiscal de 86€, dont elle demande légitimement le remboursement. Renseignement pris auprès de Monsieur le Receveur Municipal, une telle mesure est possible, mais sous réserve d'une délibération expresse du Conseil Municipal.

*Vote à l'unanimité*

#### 4/ Convention pour le rétablissement des voies de communication entre la commune et OC'VIA

Rapporteur : Aude CABANIS, Conseillère municipale déléguée aux Grands Projets Structurants

Le projet de convention pour le rétablissement des voies de communication a pour objet de définir les caractéristiques générales des voies de franchissement ou de rétablissement des infrastructures communales et rurales à réaliser, les modalités techniques, financières et administratives de la gestion ultérieure des aménagements réalisés, les droits et obligations respectifs de la commune et d'OC'VIA, OC'VIA Construction et OC'VIA Maintenance, et les modalités d'organisation des travaux.

La convention concerne :

- Des voies rétablies en franchissement de la ligne nouvelle Contournement Nîmes Montpellier (chemin rural du Mas Robert, chemin rural de Jonquières, chemin Rural de Connelle Nord et du Mas Larrié, chemin des Perrières).
- Une voie sans franchissement de la ligne nouvelle Contournement Nîmes Montpellier mais faisant l'objet d'un rétablissement (l'avenue Pierre Mendès France - RD503)
- Plusieurs voies de désenclavement, permettant de desservir des mas ou des terrains agricoles
- Et la Véloroute, prévue dans le contrat de partenariat conclu entre l'Etat et OC'VIA

Le groupe minoritaire explique avoir déposé un recours auprès de Monsieur le Préfet pour contester le nouveau tracé de déviation de l'avenue Mendès-France et l'insuffisance de concertation, et sollicite le retrait de l'ordre du jour de cette question. Monsieur le Maire annonce que la commune répondra à Monsieur le Préfet et qu'une large information a été et sera donnée à la population manduelloise, et maintient donc le vote de cette question.

Après une suspension de séance demandée par le groupe minoritaire, celui-ci réitère sa demande de retrait, et Monsieur le Maire renouvelle son refus. Les élus du groupe minoritaire quittent la séance.

*Vote à l'unanimité des membres présents*

#### 5/ Approbation de la 3ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Marine PLA, Conseillère déléguée à l'Urbanisme

Par délibération en date du 29 novembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de la suppression de l'emplacement réservé n°11C.

Les modalités de concertation relatives au projet de modification ont donc été arrêtées par Monsieur le Maire. Un dossier de présentation a été notifié aux personnes publiques associées et mis à disposition du public durant 31 jours, du lundi 29 décembre 2014 au vendredi 30 janvier 2015. Un avis d'insertion a été publié dans le journal le « Midi-Libre » et sur le site internet de la commune.

Au niveau des personnes publiques associées, 5 réponses sont parvenues sur les 17 destinataires : aucune n'a émis un avis défavorable.

Aucune observation n'a été portée sur le registre mis à disposition du public.

Dès lors, il est proposé d'approuver la 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme portant sur la suppression de l'emplacement réservé n°11C.

*Vote à l'unanimité*

#### Questions diverses

**Le projet urbain multimodal** (*Intervention : Jean-Jacques GRANAT, maire*)

Monsieur le Maire évoque l'approbation des objectifs d'aménagements du futur pôle urbain multimodal qui ont été présentés en séance du Conseil Communautaire le 23 février dernier. Il dresse un bref résumé de ce dossier et informe du retrait du projet de construction de logements sur le site, sous la pression de la commune.

**Le rétablissement des voies du CNM** (*Intervention : Bruno ICARDI, 1er adjoint*)

M. ICARDI tient à apporter quelques précisions sur cette question qui a suscité le départ du groupe d'opposition : par rapport à l'objet de la convention, par rapport au nouveau tracé de la déviation de l'avenue Mendès-France, et par rapport à l'information des conseillers municipaux.

**Aire de retournement des bus avenue Mendès-France** (*Intervention : Jean-Jacques GRANAT, maire*)

Monsieur le Maire explique les négociations en cours pour récupérer une partie du terrain d'assiette de l'aire de retournement des bus que la SNCF avait proposé en vain à la précédente municipalité, pour pouvoir maintenir les conditions actuelles de desserte de la ligne.